



Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 045-19

Objet : RS - Attribution des marchés de nettoyage des locaux des différents sites de Grand Chambéry

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 045-19

objet **RS - Attribution des marchés de nettoyage des locaux des différents sites de Grand Chambéry**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 19 février 2019 concernant les prestations de nettoyage des locaux des différents sites de Grand Chambéry. La date limite de remise des offres était fixée au 25 mars 2019.

L'allotissement a été le suivant :

- lot 1 : nettoyage de locaux administratifs,
- lot 2 : nettoyage de locaux majoritairement techniques,
- lot 3 : nettoyage de petits sites sur le bassin chambérien et nettoyage de l'antenne des Bauges,
- lot 4 : prestations exceptionnelles (vitrierie, nettoyage de bardages, désinfection de vestiaires).

Il s'agit de marchés de services à prix mixtes (prestations récurrentes à prix forfaitaires et prestations à la demande à prix unitaires), conclus pour une durée de deux ans, renouvelables deux fois un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Les neuf offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- s'agissant des lots 1, 2 et 4 :
 - o 45 % : valeur technique de l'offre,
 - o 45 % : prix,
 - o 10 % : performance en matière de protection de l'environnement,
- s'agissant du lot 3 :
 - o 40 % : valeur technique de l'offre,
 - o 45 % : prix,
 - o 15 % : performances en matière de développement durable (environnement et social).

La commission d'appel d'offres du 17 avril 2019 a attribué les marchés aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

- lot 1 : société Nettoyage Concept Services pour un montant indicatif de 134 734,66 €HT sur la durée ferme de deux ans,
- lot 2 : société STEM Propreté pour un montant indicatif de 181 979,32 €HT sur la durée ferme de deux ans,
- lot 3 : société Atalian Propreté Rhône-Alpes pour un montant indicatif de 54 415,90 €HT sur la durée ferme de deux ans,
- lot 4 : société DHN pour un montant indicatif de 26 245,98 €HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 avril 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les marchés relatifs aux prestations de nettoyage des différents sites de Grand Chambéry, selon les prix portés à l'acte d'engagement et aux bordereaux des prix unitaires,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 045-19

Objet de l'acte : RS - Attribution des marchés de nettoyage des locaux des différents sites de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22022H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22022H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019